



## Délibération du Conseil Municipal ordinaire de Frenelles en Vexin du 16 Décembre 2024

En exercice :	23
Présents :	18
Excusés :	2
Absent(s) :	0
Pouvoirs :	3
Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0

46/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize décembre à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Aline BERTOU, Maire.

**Maires adjoint présents :** M. BERNARD Pascal, M. BURETTE Guy, Mme BOUDEVILLE Marie-Christine, Mme DERONGS DUSSART Stéphanie M. LAVALLÉE Richard.

**Conseillers délégués :** M. LANCIEN Dominique, Mme LEMAIRE Corinne.

**Conseillers présents :** Mme DUCHESNE Valérie, Mme DUTOT Nathalie, M. FLEURY Jean-Luc, Mme GARCIA BERNARD Catherine, M. GROUT Olivier, M. HORCHOLLES Willy, M. HUMBERT Tony, Mme MARTIN Agnès, Mme MICHELET Carole, Mme PLUVIOSE Marie, M. Guillaume QUILLET.

**Pouvoirs :** Mme BULKAEN Francine à Mme BERTOU Aline  
M. CHÉRON Julien à M. LANCIEN Dominique  
Mme DUGARD Virginie à M. LAVALLÉE Richard

**Absent :** M. BÉRI Marc

**Secrétaire de séance :** Mme PLUVIOSE Marie

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 027-200085462-20241216-46\_2024DELIB-DE

S<sup>2</sup>LO

### OBJET : Demande d'autorisation spéciale d'investissement – Budget Principal 2024 M57.

Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des Collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art.37 (VD) peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024 hors crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est nécessaire de payer les factures engagées en attendant le vote du budget principal M57.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 25% du budget 2024 de 1 915 237.91€.

Pour 2025, le montant maximal est de 478 000€.

Cette année, il est nécessaire de ventiler la somme selon les chapitres inscrits suivants ;

Chapitre/ Compte	Libellés	Proposition de ventilation des dépenses 2025
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
202	Frais d'études, élaboration des documents d'urbanisme	40 000€
203	Frais d'études, de recherche (SODEREF)	40 000€
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
2131	Bâtiments publics (cimetière, église)	143 000€
2152	Installation de voirie	225 000€
2183	Matériel informatique	5 000€
2184	Matériel de bureau et mobilier	20 000€
2188	Autres	5 000€
		478 000€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et à main levée :

- De valider les propositions émises ;
- D'autoriser Le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

Fait en séance le 16/12/2024

Madame le Maire  
Aline BERTOU

